



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-sixième session

22 février-19 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Note verbale datée du 12 février 2021, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a l'honneur d'appeler, par la présente, l'attention du Conseil des droits de l'homme sur le rapport public spécial que le Médiateur des droits de l'homme de la République d'Artsakh a consacré aux cas de vandalisme et risques de destruction, par l'Azerbaïdjan, du patrimoine culturel arménien en Artsakh (Haut-Karabakh) (*Ad hoc public report on Armenian cultural heritage in Artsakh (Nagorno-Karabakh): Cases of vandalism and at risk of destruction by Azerbaijan*, <https://artsakhombuds.am/en/document/792>).

La Mission permanente prie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir distribuer la présente note verbale en tant que document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

